

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
201^e année
4 décembre 2025
n° 42 / 8107^e
pages 2017 à 2080

CHRONIQUE / Droit et liberté fondamentaux

Confiscation des avoirs russes et droit de propriété :
éléments de droit privé

> Marjolaine Abada-Fasquelle

2028

ÉDITORIAL

2017 Privilège et avantage, *Philippe Jestaz*

LECTURES

2025 Dictionnaire du bicentenaire : la doctrine dans la joie !, *Sophie Pellet*

POINT DE VUE

2026 Contentieux des prêts en devises et prescription : quel point de départ retenir ?,
Nicolas Kilgus et Thibault de Ravel d'Esclapon

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

Chronique de jurisprudence de la Cour de cassation :

- 2036 Première chambre civile, *Céline Marilly, Julia Vanoni, Agnès Daniel et Stéphanie Robin-Raschel*
2043 Deuxième chambre civile, *Séverine Técher, Agnès Latreille, Carine Dudit et Matthieu Labaune*
2049 **Panorama** : Droit pénal, *Gabriel Roujou de Boubée, Catherine Ginestet, Marie-Hélène Gozzi, Jean-Paul Laborde, Solange Mirabail et Emmanuel Tricoire*
2064 **Notes** : La notification du droit de se taire devant la commission des sanctions de l'AMF,
note sous Cons. const. 26 sept. 2025, Nicolas Ida
2070 Discrimination syndicale et préjudice nécessaire : consolidation ou fragilisation ?,
note sous Soc. 10 sept. 2025, Joseph Morin
2075 L'affermissement du tournant victimologique pris par la CEDH,
note sous CEDH 4 sept. 2025, Anne-Blandine Caire

ENTRETIEN

2080 Ghislain Poissonnier et Johann Soufi – Rappel à Israël de ses obligations
de puissance occupante



Lefebvre Dalloz



Recueil Dalloz

Tél. rédaction 0786 6203 57
recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENTE ET PRINCIPALE ASSOCIÉE,
LEFEBVRE SARRUT
10 place des Vosges – 92400 Courbevoie
542 052 451 RCS Nanterre

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
JULIEN TANGUY,
représentant permanent de Lefebvre Sarrut

DIRECTRICE DES ÉDITIONS,
CAROLINE DELESALLE SORDET

DIRECTRICE « CIVIL - PÉNAL & OUVRAGES »,
HÉLÈNE HOCH

CONSEIL SCIENTIFIQUE

ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

PASCALLE DEUMIER

RÉDACTION

• DIRECTION

Rédacteur en chef : Alain LIENHARD (01 40 64 54 03)

• RÉDACTION

Maëlle HARSCOUEÛT DE KERAVAL (01 40 64 53 79)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque-Crédit-Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET
Concurrence-Distribution : Éric CHEVRIER
Contrat d'affaires : Xavier DELPECH
Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH
Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD
Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET
Société et marché financier : Alain LIENHARD

• ÉDITION-RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Laurence BREUZÉ-DINNAT
Lindsay GILBERT

Première secrétaire de rédaction :

Katy PERCHEREAU

Directrice de la Production éditoriale :

Anne-Laure CHAUMEIL MENNESSIEZ

Directeur artistique : Patrick VERDON

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

ABONNEMENTS-RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Alexandra DORAY, *Directrice*
ventes@dalloz.fr

Responsable relations clients : Corinne ROUTIER
src@lefebvre-dalloz.fr - Tél. : 01 83 10 10 10

Directrice de clientèle Publicité : Carole MESSALATI

Tél. : 01 40 92 20 24 - publicite@lefebvre-sarrut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 1 234,20 € TTC

Étranger : 1 304,64 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1027 T 82206

DUPLIPRINT Mayenne

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Décembre 2025

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social : Tour Lefebvre Dalloz

10 place des Vosges – 92400 Courbevoie

RCS Paris 572 195 550 / Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z / TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre Sarrut

La reproduction, même partielle, de tout élément publié
dans la revue est interdite



Origine du papier : Portugal
Taux de fibres recyclées : 0 %
Prot : 0,08 kg/t

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Philippe Jestaz

Privilège et avantage



2020

DROIT DES AFFAIRES

Banque-Crédit-Garantie

Cautionnement (information annuelle) :
clôture du compte courant,
Com. 26 nov. 2025

Cautionnement (disproportion) :
endettement global de la caution,
Com. 26 nov. 2025

Consommation
Clause abusive (frais de scolarité) :
conditions du droit de résiliation,
Civ. 1^{re}, 26 nov. 2025

Entreprise en difficulté
Conciliation (protocole) : abus de majorité
malgré l'homologation, *Com. 26 nov. 2025*

Société et marché financier
Société par actions (augmentation
de capital) : droit préférentiel
de souscription, *Com. 26 nov. 2025*
Société à responsabilité limitée (expertise
de gestion) : pas de condition d'urgence,
Com. 26 nov. 2025

2021

DROIT CIVIL

Bien-Propriété

Servitude (passage) : état d'enclave
des parcelles, *Civ. 3^e, 20 nov. 2025*

Contrat-Responsabilité-Assurance
Prescription extinctive (portée) :
répétition du paiement,
Civ. 1^{re}, 26 nov. 2025

Subrogation (conditions) :
intérêt légitime au paiement,
Civ. 2^e, 27 nov. 2025
Responsabilité civile (fait des choses) :
joueurs de squash,
Civ. 2^e, 27 nov. 2025

2022

DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Droit européen

Conflit de lois (règlement Rome II) :
enrichissement sans cause,
Civ. 1^{re}, 26 nov. 2025

Citoyenneté de l'Union (libre circulation) :
transcription d'un acte de mariage
homosexuel, *CJUE 25 nov. 2025*

2023

DROIT PUBLIC

Droit administratif

Élection (campagne électorale) :
portée des décisions du Conseil
constitutionnel, *Crim. 26 nov. 2025*

2023

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Appel civil (déclaration) : assignation
signifiée à l'intimé, *Civ. 2^e, 20 nov. 2025*

Appel civil (conclusions) :
chefs du dispositif du jugement critiqués,
Civ. 2^e, avis, 20 nov. 2025



LECTURES

Sophie Pellet

2025

Dictionnaire du bicentenaire :
la doctrine dans la joie !



2026 Contentieux des prêts en devises et prescription : quel point de départ retenir ?
par Nicolas Kilgus et Thibault de Ravel d'Esclapon



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUE

2028 Confiscation des avoirs russes et droit de propriété : éléments de droit privé
par Marjolaine Abada-Fasquelle

CHRONIQUE DE LA COUR DE CASSATION

2036 Première chambre civile
par Céline Marilly, Julia Vanoni, Agnès Daniel et Stéphanie Robin-Raschel

2043 Deuxième chambre civile
par Séverine Técher, Agnès Latreille, Carine Dudit et Matthieu Labaune

NOTES

2064 La notification du droit de se taire devant la commission des sanctions de l'AMF, note sous Cons. const. 26 sept. 2025
par Nicolas Ida

2070 Discrimination syndicale et préjudice nécessaire : consolidation ou fragilisation ?, note sous Soc. 10 sept. 2025
par Joseph Morin

2075 L'affermissement du tournant victimologique pris par la CEDH, note sous CEDH 4 sept. 2025
par Anne-Blandine Caire

PANORAMA

2049 Droit pénal
octobre 2024 - octobre 2025
par Gabriel Roujou de Boubée, Catherine Ginestet, Marie-Hélène Gozzi, Jean-Paul Laborde, Solange Mirabail et Emmanuel Tricoire



2080 Ghislain Poissonnier et Johann Soufi – Rappel à Israël de ses obligations de puissance occupante

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction.

Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word) à Alain Lienhard (a.lienhard@lefebvre-dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique : 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... » : 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence : 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate) : 5 500 signes (références entre parenthèses).